

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2024)**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 14 décembre 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 de trois concours d'accès à l'École nationale de la nationale de la magistrature et l'arrêté modificatif du 28 décembre 2023 ;

Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature en date du 18 mars 2024 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature, pour la session 2024, est ainsi composé :

**PRÉSIDENTE :**

Mme Bernadette VAN RUYMBEKE, conseillère honoraire à la Cour de cassation ;

**VICE-PRÉSIDENT :**

M. Patrick GERARD, conseiller d'Etat ;

**MEMBRES :**

Mme Adeline GOUTTENOIRE, professeure de droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit et science politique de Bordeaux ;

Mme Fabienne POUS, magistrate honoraire ;

Mme Catherine DENIS, magistrate honoraire ;

Mme Nathalie PIGNON, magistrate honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles à la cour d'appel de Bordeaux ;

M. Gaël CANDELA, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire de Lyon ;

M. Jérôme GAVAUDAN, avocat au barreau de Marseille ;

Mme Elise BORDELAIS, psychologue clinicienne ;

Mme Marianne POTIER, attachée principale, conseillère mobilité-carrière (e.r.) ;

Mme Virginie AUBARD, contrôleuse générale des armées.

## Article 2

Dans le cas où la présidente du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par le vice-président, M. Patrick GERARD, conseiller d'Etat.

## Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait, le **28 MARS 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
Le directeur des services judiciaires  
Paul HUBER

